

BON AMI® MOUSSE ACTIVE NETTOYANT À VITRES

Version 3.0

Date d'impression 10/24/2012

Date de révision 09/14/2012

Numéro de la FDS 350000003719
SITE_FORM Number
300000000000000003055.001

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

d'informations sur le produit

Nom commercial	:	BON AMI® MOUSSE ACTIVE NETTOYANT À VITRES
Utilisation de la substance/du mélange	:	Nettoyant ménager
Société	:	S.C. Johnson et Fils, Limitée 1 Webster Street Brantford ON N3T 5R1
Numéro d'appel d'urgence	:	Téléphone D'Urgence Médical et de Transport (24 Heures) (866) 231-5406 Téléphone D'Urgence Médical International (24 Heures) (952) 852-4647 Téléphone D'Urgence de Transport en Canada (24 Heures) (613) 996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Apparence/odeur	:	clair / aérosol / ammoniacale
Préoccupations immédiates	:	Attention CAUSE DES IRRITATIONS AUX YEUX. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Contenu sous pression. Ne pas percer le contenant, ni le jeter au feu. Ne pas stocker à plus de 50°C (120 °F) car le contenant pourrait exploser.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition	:	Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Ingestion.
Yeux	:	Causes: Irritation modérée des yeux
Peau	:	Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.
Inhalation	:	Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
Ingestion	:	Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.



Peut provoquer des douleurs abdominales.

Condition médicale aggravée : Des gens qui ont des troubles de la peau peut être plus prédisposées à l'irritation.
Des gens qui ont des affections chroniques respiratoires comme l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peut être plus prédisposées à l'irritation.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les produits chimiques dangereux qui sont présents à des niveaux égaux ou supérieurs aux niveaux à déclarer en vertu de la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA ou du Règlement canadien sur les produits contrôlés sont énumérés dans le tableau ci-après :

Nom Chimique	No.-CAS	Pour cent en poids
Propane-2-ol	67-63-0	1.00 - 5.00
Isobutane	75-28-5	1.00 - 5.00
1-butoxypropane-2-ol	5131-66-8	1.00 - 5.00

Pour de plus amples renseignements sur les ingrédients présents dans le produit, consulter le site www.whatsinsidescjohnson.com.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Inhalation : Transférer la personne à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, consulter un médecin.

Ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du personnel médical. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.



Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Risque d'explosion des aérosols par le feu. Le contenant peut fondre et répandre en chaleur du feu.
Information supplémentaire	:	Combattre l'incendie à une distance maximale ou à partir d'un endroit protégé. Rafraîchir les conteneurs exposés au feu - s'en approcher avec prudence. Porter une combinaison de protection intégrale et un appareil de protection respiratoire isolant autonome à pression positive. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Point d'éclair	:	< -7 °C < 19.4 °F Méthode: (TCC) Note: Propulseur
Limite d'explosivité, inférieure	:	Note: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Note: donnée non disponible
Classification NFPA	:	Aérosol Niveau 1, normes NFPA 30B

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	:	Enlever toute source d'ignition. Porter un équipement de protection individuel.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets dans l'environnement.
Méthodes de nettoyage	:	Enlever avec un absorbant inerte. Si l'aérosol est endommagé: Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Utiliser du matériel anti-étincelant seulement. Endiguer les renversements considérables. Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation



Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas percer le contenant, ni le jeter au feu.
Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas vaporiser vers le visage.
Ne pas utiliser dans des zones qui n'ont pas une ventilation adéquate.
Utillser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.
TENIR LE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Ne pas stocker à plus de 50°C (120 °F) car le contenant pourrait exploser.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d' Exposition

Composants	No.-CAS	mg/m3	ppm	Non-standard units	Base
Propane-2-ol	67-63-0	-	400 ppm	-	ACGIH STEL
Propane-2-ol	67-63-0	-	200 ppm	-	ACGIH TWA
Isobutane	75-28-5	-	1,000 ppm	-	ACGIH TWA

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Protection des mains : Pas d'exigence particulière

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du : Pas d'exigence particulière



corps

Mesures d'hygiène	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver à fond après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	:	aérosol
Couleur	:	clair
Odeur	:	ammoniacale
pH	:	10.5 - 11.0
Point d'ébullition	:	non applicable
Point de congélation	:	non applicable
Point d'éclair	:	< -7 °C < 19.4 °F Méthode: (TCC) Propulseur
Taux d'évaporation	:	non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité	:	donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Volatile Organic Compounds Total VOC (wt. %)*	:	11.4 % - Des exemptions supplémentaires peuvent s'appliquer *comme défini par les règlementations d'états et fédérales des Etats-Unis pour les produits de consommation



10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières à éviter	:	Oxydants forts Acides forts
Produits de décomposition dangereux	:	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 Evalué(e) > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 Evalué(e) > 2 mg/l
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 Evalué(e) > 2,000 mg/kg

Effets chroniques

Cancérogénicité	:	donnée non disponible
Mutagénicité	:	donnée non disponible
Effets sur la reproduction	:	donnée non disponible
Tératogénicité	:	donnée non disponible



Sensibilisation	:	Non connu pour être sensibilisateur.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques	:	donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Respecter tout règlement fédéral, provincial, et d'État, et toute ordonnance locale et municipale en vigueur concernant l'éliminatio
Consommateur peut jeter le récipient vide dans le détritus, ou réutilisez-le où les équipements existent.

Classification du Déchet RCRA	:	D001 (Déchet Inflammable)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

- **US DOT (Departement dês Transports) & Transport de Substances Dangereuses au Canada:**

Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS - INFLAMMABLE, 2.1, LTD QTY
Classe:	2.1
Numéro ONU	1950
Groupe d'emballage:	Aucun(e).
Note:	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.

Transport maritime

- *IMDG:*

Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS - INFLAMMABLE, 2.1, LTD QTY
Classe:	2
Numéro ONU:	1950
Groupe d'emballage:	Aucun(e).
No EMS:	F-D, S-U
Note:	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.

Transport aérien



- *ICAO/IATA:*

Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS - INFLAMMABLE, 2.1, LTD QTY
Classe:	2.1
UN/ID No.:	UN 1950
Groupe d'emballage:	Aucun(e).
Note:	SC Johnson ne transportant généralement pas de produits par avion. Veuillez consulter les Règlements Matières Dangereuses IATA/ICAO pour avoir les instructions détaillées pour le transport aérien de ce produit.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

État actuel de notification	:	Tous les ingrédients de ce produit sont listés ou exclus du catalogue aux É.-U. Toxic Substances Control Act (TSCA)Inventory (inventaire des substances toxiques)
État actuel de notification	:	Tous les ingrédients de ce produit respectent le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
Prop. 65 de la Californie	:	Ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration de la Proposition 65 de la Californie.
Règlements du Canada	:	Ce produit est classé conformément aux critères du règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le règlement sur les produits contrôlés.

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS Ratings

Santé	1
Inflammabilité	4
Réactivité	0

Codes Pour le NFPA

Santé	1
Feu	4
Réactivité	0
Spécial	-

Information supplémentaire



Ce document a été préparé avec des données dont les sources ont été jugées fiables. Cela ne constitue pas une garantie, expresse ou implicite, sur l'exactitude de l'information donnée aux présentes. Les conditions réelles d'utilisation et de manutention sont indépendantes de la volonté du vendeur. L'utilisateur est responsable de l'appréciation de toute l'information disponible lorsqu'il utilise ce produit à des fins particulières, et de la conformité de cette utilisation aux lois en vigueur (fédérales, provinciales, municipales, etc.).

Préparé par:	SC Johnson Global Safety Assessment & Regulatory Affairs (GSARA)